



La Sécu en concurrence ?

Philippe Séguin (*photo*) vient de le révéler : en 2007, le déficit de la Sécurité sociale se montera à 10,5 milliards d'euros, soit un milliard de plus que le "trou" annoncé par le gouvernement. Pour autant, la France continue de refuser la mise en concurrence de la Sécu avec des organismes d'assurance privés, comme c'est le cas ailleurs en Europe. « Les directives européennes ne concernent pas la Sécurité sociale, affirment les pouvoirs publics. Celle-ci n'a donc pas perdu son monopole. » Pas si sûr, pourtant... Président du Mouvement pour la liberté de la protection

sociale (MLPS), Claude Reichman vient en effet de dénicher un document tendant à prouver l'inverse. « À vouloir trop démontrer, les têtes pensantes de la Sécu ont lâché une information qui n'aurait jamais dû filtrer, affirme-t-il. Elle prouve de façon éclatante que la Sécurité sociale est bien visée par les directives européennes et par les lois françaises qui les ont transposées. » Ironie du sort, c'est à partir du... portail Internet des caisses de Sécu, mis en place par « la direction de la Sécurité sociale », que ce partisan de la liberté sociale a fait sa découverte.

La fin du monopole dans un texte

Voilà ce qu'on peut lire sur le site : « Les institutions de retraite complémentaires [...] qui mettent en œuvre la retraite complémentaire obligatoire en répartition des travailleurs salariés et assurent une solidarité nationale interprofessionnelle (Arrco et Agirc, articles L921-1 et suivants du code de la Sécurité sociale) relèvent, elles, de l'organisation de la Sécurité sociale. » Reichman est allé vérifier. « Les articles L921-1 et suivants du code de la Sécurité sociale

cités par le portail portent la mention "Loi n° 94-678 du 8 août 1994, Journal officiel du 10 août 1994", dit-il. Or celle-ci, est-il écrit, "porte transposition des directives n° 92-49 et n° 92-96 des 10 juin et 18 novembre 1992 du Conseil des Communautés européennes. » Bref, l'Arrco et l'Agirc, régimes de sécurité sociale à part entière, sont bel et bien visés par les directives européennes. « Ainsi, traduit Reichman, tous les régimes de sécurité sociale le sont aussi. »

Quand Sarkozy y était favorable

Selon le président du MLPS, « la liberté de l'assurance est le moyen de redonner sainement du pouvoir d'achat aux Français et de relancer la croissance. Les Français dorment à côté d'un tas d'or auquel, par absurde respect d'un tabou, on leur interdisait de toucher ». Dans une lettre en date

du 6 mai 2002 adressée à un chef d'entreprise, Nicolas Sarkozy semblait approuver cette direction : s'agissant de la Sécu, écrivait-il, « toute avancée du droit communautaire [...] doit évidemment trouver un écho immédiat au sein du droit français ». Pense-t-il toujours la même chose ?